

Création d'une structure petite enfance.

Domaine de formation : ELU0207 - Enfance / jeunesse

Référence interne : ELU0207-LM-CP1 Durée de la session : 7 heures Prérequis : Aucun prérequis

Les objectifs pédagogiques :

Cette session de formation a pour objectif de permettre aux élus de :

- Comprendre les enjeux de la politique petite enfance de votre territoire.
- · Concevoir et conduire votre projet politique.
- · Mesurer l'efficacité de vos actions.
- · Communiquer sur votre projet.

Le Programme :

- · Création d'une structure petite enfance ciblée en amont par la collectivité : EAJE (Établissement d'Accueil du Jeune Enfant), RAM (Relais Assistantes Maternelles), MAM (Maison d'Assistantes Maternelles, LAEP (Lieu Accueil Enfant Parent)
- · L'analyse du territoire et des besoins.
- Les financements de la politique de la petite enfance.
- · Les partenaires.
- La mise en place d'outils d'observation pour anticiper les évolutions.
- La conception du projet local pour la petite enfance.
- · Les textes de référence liés à la structure choisie.

Formatrice: Madame Sandrine LE MOING



Diplômée des Sciences de l'Education, Sandrine LE MOING, depuis plus de 10 ans travaille avec les collectivités territoriales d'un département d'Ile-de-France aux développements des secteurs petite enfance, enfance et jeunesse. Elle conseille les élus et les agents pour développer de nouveaux services aux usagers en partenariat avec la CAF, les ministères de tutelle et les instances départementales. Elle réalise des audits pour accompagner la création et la gestion des ressources humaines et financières rattachées aux services.

Âctuellement en poste à la Direction de l'Education d'un département, ses qualités de formatrice et d'experte lui permettent d'orienter plus de 1000 agents vers leurs domaines de formation et de leur communiquer des messages institutionnels adaptés à leurs métiers.

Forte d'une expérience de 7 ans en tant que présidente d'un groupement de missions locales (27 villes), maire adjointe petite enfance, enfance, jeunesse et CMJ, membre du bureau communautaire. Elle vous accompagnera à la création d'instances partipatives. Elle analysera vos besoins (des expertises sur site possibles), elle vous aidera à concevoir vos projets locaux en proposant des formations entre élus ou mixtes élus et agents.

Les points forts de la formation :

Responsable plus de 10 ans des secteurs petite enfance, enfance et jeunesse dans un organisme de formation et de conseils aux élus, j'ai pu conseillé des collectivités pour la création et la gestion en délégation de service public. En tant qu'élue j'ai participé aux ouvertures de structures petite enfance avec les services PMI et CAF.

Modalités pédagogiques :

Les résultats attendus :

- · Apports théoriques.
- Supports pédagogiques.
- Etudes de cas et mises en situation.
- · Echanges.

Evaluation finale de la formation par un QCM.

Public: Format: Financement et coût :

collaborateurs d'élus. cadres administratifs. agents de la collectivité. En intra: dans une salle mise à disposition par la collectivité En inter-collectivité : dans une salle mise à

disposition par notre organisme A distance: en classe virtuelle synchrone en présence de Madame Sandrine LE MOING

Pour les intras, nous consulter pour devis

Pour cette session programmée et ou à distance d'une durée de 7 heures de formation le coût est de 400 € TTC si DIF ELU / 560 € TTC si budget de la collectivité.

Evaluation des acquis:

Accessibilité et référent handicap :

Évaluations régulières pendant la formation en utilisant différents moyens (mises en situation, quiz...) - Questionnaire de satisfaction en fin de session - Attestation de fin de formation précisant les objectifs de la formation - Possibilité d'évaluer les connaissances acquises par QCM - Suivi post formation à 6 mois par entretien téléphonique et ou questionnaire

Les établissements de réalisation des actions de formation de la SAS FDEL sont majoritairement des ERP (Etablissement Recevant du Public), les règles d'accessibilité pour les personnes en situation de handicap sont appliquées. Nous invitons les personnes en situation de handicap qui veulent suivre une de nos formations à nous contacter directement afin d'évaluer ensemble les modalités d'accès requises.Le référent handicap M GILBERT reste disponible pour tout renseignement à ce propos.

Nombre maximum de participants par session de formation : 15 personnes.

Délai d'accès à cette formation : le délai d'accès est abordé différemment selon qu'il s'agit d'une action de formation inter-collectivité, d'une action intra-collectivité ou d'une action à distance. Le délai d'inscription incompressible si financement DIF ELU est de 11 jours ouvrés avant le jour J de la formation.

Résultats en 2021 et 2022 : 100% des stagiaires recommandent nos formations (Mise à jour régulières des résultats sur notre site internet)